

**Vous travaillez pour la navigation
rhénane et intérieure (CP 139)?
Vous avez donc droit à une prime
syndicale !**

Période de référence/affiliation:

01/01/2017 – 31/12/2017

Conditions:

Etre en service le 31 décembre 2017 OU être au chômage jusqu'au 31 décembre 2017, suite à une occupation dans la CP 139.

Montant :

€ 237

Attestations:

Le fonds social vous fera parvenir une attestation que vous devez remettre dûment complétée à votre secrétariat CGSLB.

Que doit figurer sur l'attestation?

1. Votre numéro d'affiliation CGSLB
2. Votre nom

Paieement :

Le paieement sera effectué à partir du **12/01/2018**.

**Votre Liberté
Votre Voix**

